

Module n°3 : Cadrage, formalisation du diagnostic et définition du plan d'actions [STB CONSEIL]

Contexte

Depuis 2014, la loi applicable en matière de formation professionnelle continue demandait aux acheteurs publics (OPCA - Administrations - Collectivités) de s'assurer de la qualité des prestations de formation. La mise en œuvre de cette exigence a conduit à l'instauration du GIE Datadock et au référencement éponyme des organismes de formation. La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie la loi antérieure et instaure une certification qualité selon le référentiel national qualité (RNQ - Qualiopi) pour tous les organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés. Cette certification est délivrée par des organismes de certification, eux-mêmes accrédités par le Cofrac. Au regard des évolutions règlementaires précitées et en cohérence avec son projet stratégique 2020-2023, l'ANFH accompagne ses établissements adhérents pour leur permettre de :

- Poursuivre la dynamique impulsée par le référencement Datadock
- S'inscrire et afficher leur politique qualité dans le nouvel environnement de la formation professionnelle continue
- Favoriser, par un accompagnement sur-mesure, l'obtention de leur certification Qualiopi

Objectifs

Réaliser un diagnostic de leurs pratiques en lien avec les nouvelles exigences réglementaires ;

- Partager le diagnostic entre les parties prenantes du projet d'amélioration de la qualité des actions de formation
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques en matière d'organisation et de dispense de formations
- Réaliser un pré-audit d'évaluation (ou audit à blanc) préparant à l'audit initial de certification Qualiopi
- Monter le dossier à transmettre au certificateur Qualiopi en vue de la réalisation de l'audit initial

Livrables

- Autodiagnostic visualisable sur l'espace de travail « Qualité - ANFH »
- Rapport de diagnostic, visualisable sur l'espace de travail « Qualité - ANFH » de chaque établissement et imprimable au format PDF
- Projet de plan d'action en cours d'élaboration, visualisable sur l'espace de travail « Qualité - ANFH »

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Audrey DAVID - 04.91.17.71.28 - a.david@anfh.fr

Programme

Cadrage de l'accompagnement :

- Définir, avec les parties prenantes du projet, les besoins et attentes de l'établissement
- S'approprier l'usage de la plateforme collaborative « Qualité-ANFH » pour l'auto-formation, l'auto-diagnostic et la conduite du projet qualité

Diagnostic des pratiques de formation :

- Auto-diagnostic des pratiques professionnelles des activités de formation par les acteurs du projet puis validation du diagnostic par l'accompagnateur pour identifier d'éventuels axes d'amélioration en lien avec les nouvelles exigences réglementaires

Définition du plan d'actions :

- Valider le plan d'actions d'amélioration avec les acteurs du projet qualité de l'établissement

Public

Personnes chargées de projet QUALIOPi au sein des établissements

Exercice

2025

Code de formation

4.02

Nature

AFN

Organisé par

4 AS / STB CONSEIL

Durée

NON CONNUE A CE JOUR